

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Armurerie GUNSNCO sur la commune principale de l'AIOT CASTELLAN EST 17210 CHEVANCEAUX.

La référence de votre dossier est A-3-RNHERHEXB et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/12/2023 à 12h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79018467501324**

Organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Fonction : **CHEF DE PROJET**

Personne morale

N° SIRET **79993453400022**

Raison sociale **GUNSNCO**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LIEU-DIT CHEVANCEAUX

17210 CHEVANCEAUX

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **GERANT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Armurerie GUNSNCO**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

CASTELLAN EST

17210 CHEVANCEAUX

X : 446879

Y : 6472895

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **28/12/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Chevanceaux 17210 (000 , ZE , 0168)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
4220	4220-3	Produits explosifs (stockage de)	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

La démarche de cessation d'activité ICPE concerne l'arrêt du classement ICPE, alors que l'activité se poursuivra sans classement. Le site était classé ICPE en raison d'une quantité de substance active > 30kg. Néanmoins, les derniers contrôles ont montré que le site ne présentait jamais plus de 30 kg donc ne relève pas d'un classement ICPE. Aucun déchet ou produit dangereux ne sera évacué dans le cadre de cette cessation d'activité étant donné que l'activité se poursuit.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Pas de changement d'activité ni d'usage. Site toujours accessible aux employés et aux clients, en tenant compte des mesures de sécurité (alarmes, vidéosurveillance) en place

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Pas de changements.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Etude INFOS réalisée le 21/12/2023 ne recommandant aucune mesure de gestion dans le cadre de la poursuite d'activité, et ne préconise aucun diagnostic des milieux.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Sans objet

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Sans objet, l'activité se poursuivant sans classement ICPE. Par ailleurs, le propriétaire des terrains est également l'exploitant du site

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Sans objet

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.